



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 72 a) de la liste préliminaire*

**Les océans et le droit de la mer : les océans
et le droit de la mer**

Rapport sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à sa vingt-deuxième réunion

Lettre datée du 23 juin 2022, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Coprésidents du Processus consultatif

En application de la résolution [76/72](#) de l'Assemblée générale, nous avons été nommés à la coprésidence de la vingt-deuxième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux du Processus consultatif à sa vingt-deuxième réunion, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 6 au 10 juin 2022. Notre résumé des débats sur les questions soulevées et sur les idées suggérées par les participantes et les participants, notamment sur le thème central de la réunion, à savoir l'« Observation de l'océan », constitue le document final de celle-ci.

Suivant la pratique établie, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 72 a) de la liste préliminaire.

Les Coprésidents,
(Signé) Isabelle F. Picco
Viliani Va'inga Tone

* [A/77/50](#).



Vingt-deuxième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

(6-10 juin 2022)

Résumé établi par les Coprésidents

1. La vingt-deuxième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer s'est tenue du 6 au 10 juin 2022. Conformément à la résolution 76/72 de l'Assemblée générale, les débats étaient axés sur le thème « Observation de l'océan ».

2. Les participantes et les participants étaient saisis des documents suivants : a) rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, consacré au thème central de la vingt-deuxième réunion du Processus consultatif (A/77/68) ; b) organisation des travaux et ordre du jour provisoire annoté de la réunion (A/AC.259/L.22) ; c) contribution aux travaux de la réunion présentée par la Turquie (A/AC.259/22) ; d) contribution aux travaux de réunion présentée par les États-Unis d'Amérique (A/AC.259/23).

Points 1 et 2 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

3. Les Coprésidents, Isabelle Picco, Représentante permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies, et Viliami Va'inga Tone, Représentant permanent des Tonga auprès de l'Organisation des Nations Unies, nommés par Abdulla Shahid, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, ont ouvert la réunion.

4. Le Directeur de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Vladimir Jares, a prononcé un discours liminaire au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, puis le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin, a délivré un message vidéo.

5. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire annoté et approuvé l'organisation des travaux.

Point 3 de l'ordre du jour

Échange de vues général

6. Un échange de vues général a eu lieu lors de la réunion plénière du 6 juin. Plusieurs délégations, dont un groupe d'États, ont souligné l'importance du Processus consultatif, relevant que ce dernier offrait un cadre utile pour débattre des questions clés relatives aux océans et au droit de la mer, y compris celles ayant trait à la conservation et à l'utilisation durable de l'océan. Plusieurs délégations ont remercié la coprésidence et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'organisation de la vingt-deuxième session du Processus consultatif. Des remerciements ont également été adressés au Secrétaire général pour son rapport sur les océans et le droit de la mer consacré au thème central de la réunion (A/77/68).

7. Plusieurs délégations, dont un groupe d'États, se sont félicitées de la décision d'axer les débats de la réunion sur le thème de l'observation de l'océan, estimant qu'il s'agissait là d'une occasion précieuse de mettre en commun les connaissances, les expériences et les meilleures pratiques et de promouvoir une plus grande coopération dans ce domaine. Une délégation a dit espérer que les discussions sur ce sujet contribueraient aux travaux d'autres processus importants consacrés aux océans, tels que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du

développement durable, la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), qui doit se tenir en 2022, et la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

8. Un groupe d'États a souligné le rôle primordial que jouait l'océan, principal régulateur du climat et fondement essentiel du maintien de toute vie sur la planète, et rappelé qu'il occupait également une place centrale dans l'économie mondiale et le développement durable. Plusieurs délégations, dont un groupe d'États, ont en outre mis en avant les graves menaces qui pesaient sur l'océan, notamment l'élévation du niveau de la mer, l'acidification, l'appauvrissement en oxygène, la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, la pollution, notamment par les déchets marins, la destruction des habitats et la perte de biodiversité, la surpêche et la pêche illégale, ainsi que la surexploitation des ressources non biologiques.

9. Plusieurs délégations, dont un groupe d'États, ont mis en lumière l'importance de la Convention, cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités intéressant les mers et les océans, et ont déclaré que sa partie XIII, sur la recherche scientifique marine, était selon elles le régime juridique applicable à l'observation océanique. Un groupe d'États a souligné que, aux fins de l'observation de l'océan, il fallait préserver l'accès aux zones maritimes relevant de la juridiction nationale, dans le respect du cadre juridique applicable. Dans ce contexte, une délégation a indiqué qu'il convenait d'éviter de fragmenter la notion de recherche scientifique marine, comme on le faisait notamment en distinguant la recherche pure de la recherche appliquée et en excluant l'océanographie opérationnelle. Elle a rappelé les droits et les obligations des États en matière de recherche scientifique marine, notamment l'obligation de demander le consentement de l'État côtier avant de mener des activités de recherche dans les zones maritimes relevant de sa juridiction.

10. Des délégations ont souligné que la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable était l'occasion de favoriser la collaboration internationale et de développer une science océanique transformatrice à l'appui des actions visant à inverser le déclin de la santé de l'océan. Une délégation a souligné qu'il conviendrait à cet égard de suivre une approche interdisciplinaire et inclusive associant les sciences naturelles et les sciences sociales, dans le respect des principes de diversité géographique et d'égalité des genres et en permettant aux professionnels en début de carrière d'être représentés. Des délégations ont fait observer que technologie et infrastructure seraient également nécessaires, les plateformes *in situ* et à distance constituant des éléments essentiels du système d'observation de l'océan. Le rôle primordial que revêtent les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales dans ce contexte a également été mis en avant.

11. Plusieurs délégations, dont un groupe d'États, ont souligné que, grâce à la collecte de données d'observation de l'océan, il était possible d'avoir une meilleure compréhension de l'état de l'océan et de surveiller les effets des changements climatiques et des activités anthropiques, ce qui contribuait à l'élaboration de politiques de gestion océanique intégrées et fondées sur la science et ayant pour objet d'assurer la conservation et l'utilisation durable de l'océan en prévision des effets induits par les changements climatiques. Plusieurs délégations, dont un groupe d'États, ont déclaré que l'observation de l'océan revêtait un rôle éminemment important dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14, dans

l'élaboration des Évaluations mondiales de l'océan et dans la réalisation des objectifs de la Décennie.

12. Plusieurs délégations, dont un groupe d'États, ont fait part de leurs préoccupations quant au fait que de nombreux pays en développement ne disposaient que de capacités limitées pour mener des activités d'observation de l'océan et tirer parti des données recueillies. À cet égard, plusieurs délégations, dont un groupe d'États, ont souligné l'importance du renforcement des capacités. Des délégations, dont un groupe d'États, se sont également inquiétées du manque de données d'observation, en particulier concernant l'observation des organismes biologiques et des grands fonds marins, rendant ainsi difficile le suivi efficace des mesures de conservation. Elles ont également relevé qu'il importait de suivre une approche écosystémique et de favoriser le passage à des activités d'observation menées à l'échelle d'un système de plateformes intégrées et non plus à partir de plateformes isolées.

13. Plusieurs délégations, dont un groupe d'États, ont souligné qu'il était absolument nécessaire de coopérer pour faire face aux multiples pressions qui s'exercent sur les océans du monde, comme cela a également été relevé dans les deux Évaluations mondiales de l'océan, et ont appelé à davantage de collaboration et de coordination pour améliorer l'observation de l'océan, notamment aux niveaux national, régional et mondial. Des délégations, dont un groupe d'États, ont souligné qu'il importait de rendre les données largement accessibles et qu'il convenait que les secteurs concernés, le monde de la recherche et les gouvernements les mettent en commun en toute transparence, l'idée étant de stimuler l'innovation et de générer de la valeur. Plusieurs délégations, dont un groupe d'États, ont souligné qu'il fallait élaborer des mesures normalisées pour faciliter le partage ou le transfert d'informations et de données au niveau mondial. Une délégation a également souligné que le secteur privé avait un rôle à jouer dans le financement de la recherche publique et dans la direction à donner à cette dernière pour optimiser la création de valeur et la gestion de l'océan.

14. Certaines délégations ont fait remarquer que l'observation de l'océan était utile dans le domaine des prévisions météorologiques et climatiques et de l'évaluation des risques et des systèmes d'alerte rapide associés, y compris dans le contexte des phénomènes extrêmes tels que les cyclones tropicaux et les tsunamis, et souligné qu'elle contribuait grandement à la sécurité maritime, à la navigation et à la planification côtière. Dans ce contexte, une délégation a souligné qu'il fallait continuer à étendre le réseau mondial actuel d'observations météorologiques marines, y compris dans les eaux côtières et intérieures, et remédier au défaut de couverture spatiale et de capacités de collecte de données afin d'améliorer les prévisions météorologiques et climatiques et garantir ainsi la sécurité des vies et des biens en mer.

15. Plusieurs délégations, dont un groupe d'États, ont mis en lumière les programmes et activités de recherche liés à l'observation de l'océan menés aux niveaux national, régional et mondial, notamment ceux relatifs à la cartographie des fonds marins, à la recherche sur les cycles biogéochimiques de l'océan, au suivi des paramètres environnementaux, à la surveillance des écosystèmes et de la biodiversité, à la collecte et le partage des données, à la modélisation et la prévision du temps et du climat, y compris l'évaluation des risques et l'alerte rapide, aux évolutions technologiques, au renforcement des cadres réglementaires applicables et à la prise de décisions fondées sur le savoir autochtone.

16. D'aucuns ont jugé essentiel le fonds d'affectation spéciale destiné à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à

participer aux réunions du Processus consultatif et à assurer une large participation, et des remerciements ont été adressés aux pays qui versaient des contributions. Le Directeur de la Division a fait le point sur l'état du fonds d'affectation spéciale, faisant observer que, dans sa résolution 76/72, l'Assemblée générale s'était déclarée de nouveau gravement préoccupée par le manque de ressources du fonds de contributions volontaires. Il a vivement engagé les délégations à envisager de verser des contributions supplémentaires.

Thème central : l'observation de l'océan

17. Conformément à l'organisation des travaux et à l'ordre du jour provisoire annoté, les débats tenus sur le thème central de la réunion étaient structurés autour de deux axes : a) outils, contributions à la prise de décisions fondées sur la science au service du développement durable et difficultés résultant des lacunes dans les données d'observation ; b) coopération et coordination internationales visant à faire progresser l'observation de l'océan et à relever les défis connexes. Avant les débats, les intervenantes et intervenants ont fait des exposés.

1. Observation de l'océan : outils, contributions à la prise de décisions fondées sur la science au service du développement durable et difficultés résultant des lacunes dans les données d'observation

Exposés des intervenantes et intervenants

18. Au cours du premier débat, Anya Waite, Coprésidente du Comité directeur du Système mondial d'observation de l'océan de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI-UNESCO) et Directrice scientifique et Présidente-Directrice générale de l'Ocean Frontier Institute, a indiqué qu'il fallait de toute urgence renforcer les observations océaniques à l'échelle mondiale pour atteindre les cibles climatiques et expliqué comment le Système mondial d'observation de l'océan comptait procéder pour rapprocher les fournisseurs de données d'observation des utilisateurs finaux, notamment en améliorant la coconception en matière d'observation et en multipliant les prestations à divers échelons. Brian King, membre du Comité directeur d'Argo international et océanographe au Centre national d'océanographie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a donné un exposé sur la capacité potentielle du programme Argo à transformer la prise de décisions en améliorant les connaissances scientifiques relatives aux changements océaniques liés aux changements climatiques, ainsi que sur les difficultés auxquelles faisait face le programme, notamment celles liées au financement, au défaut de couverture, à la diffusion des données et aux impacts environnementaux. Le Directeur du Center for Operational Oceanographic Products and Services (Centre des produits et services océanographiques opérationnels) de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis d'Amérique, Richard Edwing, a expliqué en quoi la création de systèmes d'observation de l'océan contribuait à répondre aux besoins sociétaux, en prenant pour exemple l'évolution du réseau national d'observation marégraphique, son fonctionnement et son application. Niels Anderson, Chef du Département de l'innovation et des autorités de l'Institut spatial national (DTU Space) de l'Université technique du Danemark, a expliqué comment l'infrastructure satellitaire contribuait et pouvait contribuer à fournir des observations et des données océaniques axées sur les utilisateurs pour éclairer la prise de décisions, avant de détailler les perspectives d'évolution, notamment par des partenariats public-privé, en mettant en lumière à cet égard le rôle de premier plan que jouaient les États insulaires. La Directrice du Système intégré d'observation marine d'Australie, Michelle Heupel, a présenté l'historique du Système, qui fournit observations, données, produits et services à l'appui de la gestion et des secteurs concernés et

gène des avantages sociétaux, et a souligné que le retour sur investissement de l'observation océanique était notable dans tous les secteurs. Dans un exposé préenregistré, Eluri Pattabhi Rama Rao, Directeur du groupe chargé de l'observation de l'océan, de la modélisation et de l'assimilation des données au Centre national indien pour les services d'information océanographique, a expliqué comment le Centre et le système indien d'observation de l'océan, IndOOS-2, contribuaient au programme de développement durable du pays, en mettant l'accent sur le système d'observation de l'océan, la modélisation et la gestion des données et sur les données, informations et services consultatifs que cela permettait de fournir aux parties prenantes. Gilles Lericolais, chargé de mission pour les affaires scientifiques auprès du Secrétariat général de la mer du Premier Ministre et Président de l'European Marine Board, a présenté les activités européennes en matière d'observation océanique et de suivi du milieu marin et côtier, soulignant qu'il importait de disposer de systèmes d'observation efficaces et efficients pour surveiller les effets des changements climatiques sur l'océan. Henry Ruhl, membre du groupe d'experts en biologie et en écosystèmes du Système mondial d'observation de l'océan et Directeur du système d'observation de l'océan de Californie centrale et du Nord, a expliqué comment l'observation de l'océan aidait à mieux comprendre la diversité biologique et à la conserver. Il a montré comment la diversité et la répartition de la biomasse étaient mesurées et souligné que les variables océaniques essentielles contribuaient grandement aux travaux entrepris dans le cadre d'un grand nombre de conventions internationales et d'organisations. Professeur à la faculté des sciences aquatiques de l'Université d'Istanbul et Directeur de la Fondation turque pour la recherche marine, Bayram Öztürk a décrit, dans une présentation préenregistrée, les outils et les méthodes d'observation de l'océan et leurs contributions aux sciences halieutiques et à la conservation marine et mis en lumière les lacunes existantes en matière d'observation aux niveaux local, national et régional et la nécessité de renforcer les capacités et d'améliorer la coopération. Professeure associée au département des sciences de la Terre, de l'océan et de l'atmosphère de la faculté des arts et des sciences de l'Université d'État de Floride, Amy Baco-Taylor a expliqué, à partir d'une étude de cas menée sur les écosystèmes marins vulnérables et les impacts néfastes importants, comment l'observation océanique aidait à mieux comprendre et conserver le milieu marin de l'océan profond, soulignant qu'il fallait combler les lacunes dans les connaissances, adopter une approche de précaution et faire en sorte que les sciences prennent une place plus importante dans la gestion de l'océan. Sabrina Speich, Coprésidente du Groupe d'experts des observations océaniques pour l'étude de la physique et du climat et professeure à l'École normale supérieure et au Laboratoire de météorologie dynamique de l'Institut Pierre-Simon Laplace, a expliqué dans son exposé comment l'observation de l'océan permettait d'avoir une meilleure compréhension des effets des changements climatiques et, partant, de s'y adapter et de les atténuer. Elle a également proposé des pistes en vue de l'instauration d'un système d'observation de l'océan adapté aux défis climatiques, notamment la mise en place d'un système d'observation intégré. Peter Haugan, Directeur de programme à l'Institut de recherche marine et professeur à l'Institut de géophysique de l'Université de Bergen, a expliqué, dans un exposé préenregistré, le rôle essentiel que l'observation de l'océan jouait dans la constitution de la banque de connaissances nécessaires à l'instauration d'économies bleues durables et à l'élaboration de solutions climatiques fondées sur l'océan, avant de prendre l'exemple de la Norvège pour démontrer l'importance qu'il y avait à gérer l'océan de manière intégrée et pour énumérer les contributions des observations océaniques à cet égard.

Tables rondes

19. Les exposés ont été suivis de débats consacrés, notamment, aux sujets suivants : meilleure compréhension de l'état de l'océan grâce à l'observation de l'océan ;

changements climatiques et biodiversité ; proposition de construction d'une « station océanique internationale » ; initiative « digital twin of the ocean » (« jumeau numérique de l'océan ») ; défis liés au renforcement des capacités en matière d'observation de l'océan ; prise en considération de la science dans la prise de décisions et la gestion ; coopération internationale en matière d'observation de l'océan ; questions de financement ; impacts sur l'environnement ; intégration du savoir local et autochtone ; impact du chalutage de fond.

20. En réponse à une question concernant le manque d'informations sur l'absorption du carbone par l'océan, M^{me} Waite a souligné que, malgré les technologies existantes, le niveau actuel d'observations ne permettait pas de fournir suffisamment de données aux décideurs. Répondant à une autre question concernant la raison pour laquelle l'océan Atlantique Nord avait absorbé un volume élevé de dioxyde de carbone atmosphérique, M^{me} Waite a expliqué que, du fait de la présence de colonnes d'eau de refroidissement, dites cheminées, ainsi que d'une forte productivité biologique dans cette région, le dioxyde de carbone coulait vers le fond de l'océan et y était stocké pour longtemps.

21. En réponse à une question concernant le projet de création d'une « station océanique internationale », M^{me} Waite a précisé que cette initiative visait à rassembler les États pour qu'ils mettent leurs infrastructures en commun et mènent leurs activités de manière coordonnée et collaborative, ce qui permettrait d'obtenir un meilleur retour sur investissement et de mettre en place un système d'observation de l'océan qui soit véritablement mondial et intégré.

22. Une délégation a demandé quelles étaient les difficultés liées au renforcement des capacités d'observation de l'océan, en particulier dans les États en développement. M^{me} Waite a répondu que le Système mondial d'observation de l'océan s'était engagé à soutenir le renforcement des capacités, notamment dans le cadre de son programme « Observing Together » (« Observer ensemble ») et que les pays avaient un rôle important à jouer en s'entraidant pour renforcer les capacités au niveau national. Elle a également fait remarquer que les produits pédagogiques étaient essentiels pour améliorer les connaissances qu'avaient les jeunes de l'océan et que les océanographes chevronnés devraient être encouragés à encadrer leurs collègues débutants. En réponse à une question connexe concernant les lacunes dans la capacité à tirer pleinement parti des données d'observation disponibles en libre accès, M. King a évoqué les efforts déployés pour rendre les données collectées dans le cadre du programme Argo plus accessibles, notamment en diversifiant les formats de ces données et des produits connexes et la manière dont ils étaient livrés et en menant des programmes pédagogiques sur l'accès à ces données et sur leur utilisation. Il a en outre indiqué que son institution était disposée à aider les États intéressés à renforcer la capacité de leurs jeunes scientifiques dans ce domaine.

23. Un groupe d'États s'est dit préoccupé par la déclaration de M. King selon laquelle le financement du programme Argo n'était pas garanti et a appelé tous ceux qui avaient bénéficié de ce programme à continuer de le soutenir. Le groupe a posé une question concernant les mesures prises par le programme Argo pour réduire l'impact environnemental de ses flotteurs. Tout en précisant que l'impact environnemental des flotteurs Argo était insignifiant par rapport à d'autres formes de pollution marine, M. King a indiqué que l'allongement de la durée de vie des flotteurs, notamment grâce à l'utilisation d'une petite quantité de peinture anticorrosive, réduisait efficacement les effets du programme sur l'environnement et que des efforts avaient également été faits pour diminuer la quantité de certains des composants utilisés dans les flotteurs, notamment des composants en plastique. Il a fait remarquer que, à ce stade, le coût environnemental lié à la récupération des flotteurs à la fin de leur cycle de vie était supérieur aux avantages qui en découleraient. M^{me} Waite a

indiqué que de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux étaient en cours de développement, ce qui améliorerait encore la durabilité des flotteurs Argo et d'autres outils d'observation de l'océan.

24. Une question a été posée quant aux répercussions de l'observation de l'océan sur la prise de décisions au niveau national concernant l'érosion du littoral et l'élévation du niveau de la mer. En réponse, M. Edwing a donné l'exemple de responsables qui avaient décidé de surélever une autoroute en se fondant sur des données relatives à l'élévation du niveau de la mer et aux inondations dues aux marées hautes fournies par la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis.

25. Répondant à une question concernant la coopération de l'Université technique du Danemark avec les petits États insulaires en développement, M. Anderson a expliqué que l'Université avait collaboré avec ces États en matière d'information spatiale et de création de systèmes de référence, notamment pour favoriser la sécurité de la navigation. Il a également souligné l'importance des méthodes de collecte de données par la base, y compris la collecte d'informations auprès d'organisations non gouvernementales à l'échelon local.

26. Une question a été posée pour savoir si certains aspects du programme Copernicus de l'Union européenne pourraient être reproduits dans d'autres parties du monde grâce à la mise en commun des connaissances et au renforcement des capacités. Rappelant l'évolution du programme Copernicus et les avantages qu'il avait procurés, M. Anderson s'est dit favorable à ce que des expériences similaires soient reproduites ailleurs dans le monde. Une délégation a fait observer que l'Initiative pour l'avenir des mers et des océans du Groupe des Sept avait été lancée en 2016 pour promouvoir la mise en œuvre conjointe de programmes similaires, qui pourrait être ouverte à davantage de partenaires. Un groupe d'États a souligné que la plupart des informations recueillies dans le cadre du programme Copernicus étaient mises à la disposition, en accès libre, des citoyens et des organisations et indiqué que le programme coopérait avec plusieurs autres pays et régions.

27. En réponse à une question relative au financement du Système intégré d'observation marine, M^{me} Heupel a indiqué que le Système avait été fondé en 2006 en tant que coentreprise des principales institutions de recherche marine d'Australie et comprenait sept partenaires principaux et quatre partenaires associés. Elle a précisé que, outre le budget de 24 millions de dollars australiens que lui allouait l'État chaque année, le Système recevait aussi des fonds de ces partenaires et du secteur privé pour couvrir l'ensemble de ses dépenses, dont le montant s'élevait à environ 60 millions de dollars australiens par an. En réponse à une autre question sur l'expérience du Système pour ce qui était de l'utilisation de différents outils servant à surveiller les populations de requins, M^{me} Heupel a noté que des évaluations génétiques étaient effectuées dans certains cas pour recueillir des informations supplémentaires destinées à faciliter la comparaison des données relatives aux déplacements et des analyses de marquage-recapture. Elle a souligné que si l'ensemble des outils et méthodes disponibles étaient utilisés, il serait possible d'avoir une compréhension plus globale de ces populations.

28. Une délégation s'est interrogée sur l'intégration des connaissances traditionnelles et autochtones dans les programmes d'observation de l'océan. Donnant quelques exemples de difficultés rencontrées à cet égard, M^{me} Waite a souligné qu'il importait d'instaurer un dialogue fondé sur le respect mutuel et associant diverses parties prenantes dans les programmes d'observation de l'océan, y compris les jeunes, les détenteurs du savoir traditionnel et autochtone et d'autres utilisateurs locaux de l'océan. M. Anderson a fait savoir que les populations autochtones étaient associées aux travaux du Conseil de l'Arctique.

29. Répondant à une question sur la signification de l'expression « jumeau numérique » de l'océan, M. Lericolais a expliqué qu'il s'agissait d'un modèle réaliste représentant l'océan et grâce auquel il était possible de faire des prévisions plus fiables. Ce modèle ne pouvait être construit que si l'on disposait de suffisamment de données relatives à l'océan, ce qui n'était pas le cas dans de nombreux domaines et disciplines, en particulier l'océan profond. Répondant à une question concernant ce qu'il convenait de faire de plus, outre l'adoption de la norme de métadonnées Darwin Core, M. Ruhl a indiqué que le Système d'informations sur la biodiversité de l'océan appliquait la norme, ce qui permettrait de rendre plus accessibles et interopérables les données issues de sources diverses et, partant, de produire de meilleures modélisations. Il fallait cependant recueillir bien davantage de données pour véritablement comprendre la biodiversité et son évolution dans le temps, y compris à la lumière des modifications physiques et chimiques de l'océan. Enfin, il a souligné l'importance de l'analyse de l'efficacité statistique et indiqué qu'il convenait d'associer les utilisateurs finaux à la conception des produits d'observation.

30. Une délégation a fait observer que, très souvent, il était impossible d'adopter des mesures efficaces de durabilité et de conservation du fait du manque de données scientifiques, notant toutefois que, dans l'exemple présenté par M^{me} Baco-Taylor, il n'était pas suffisamment tenu compte des données scientifiques fiables dans la gestion des pêches. Dès lors, elle s'interrogeait sur les moyens d'améliorer l'intégration de la science dans les processus concernés. M^{me} Baco-Taylor a répondu qu'il serait utile de faire en sorte que les scientifiques soient mieux représentés dans ces processus et de donner à ces derniers la possibilité de peser dans la prise de décisions.

31. Faisant observer que la viabilité des programmes d'observation de l'océan dépendait en partie du financement de l'État, une délégation a demandé quelles autres sources de financement étaient généralement sollicitées, quelles étaient les difficultés rencontrées à cet égard et ce que les pouvoirs publics pouvaient faire pour aider à mobiliser de tels financements. En réponse, M^{me} Speich a indiqué que le secteur privé apportait des fonds, mais que ceux-ci étaient destinés à financer tel ou tel projet en particulier et ne permettaient donc pas de garantir un financement à long terme. Elle a ajouté que la viabilité financière des programmes devrait être assurée par les pouvoirs publics, comme c'était le cas pour la recherche sur les changements climatiques atmosphériques, et a déclaré que, selon elle, sachant qu'il bénéficiait de l'observation de l'océan, le secteur privé devait aussi apporter des fonds, en sus des financements philanthropiques. M. Ruhl a fait observer que les océanographes obtenaient régulièrement des fonds auprès des pouvoirs publics, des secteurs utilisant les ressources marines et des organisations philanthropiques intéressées, mais que la difficulté principale résidait dans le fait que, d'une part, il fallait attendre longtemps avant d'effectivement obtenir les fonds nécessaires à telle ou telle fin, et que, d'autre part, il fallait mieux expliquer en quoi les programmes d'observation de l'océan présentaient un intérêt pour les secteurs concernés et la société.

32. Citant la première Évaluation mondiale de l'océan, une délégation observatrice a déclaré que c'était dans la haute mer que l'on trouvait la plus grande diversité d'espèces et d'écosystèmes, mais que la destruction à grande échelle des communautés benthiques causée par le chalutage de fond avait sans doute porter atteinte à leur résilience écologique et à leur capacité d'évolution. Elle a ajouté que, bien que d'importants progrès avaient été accomplis sur ce point depuis l'adoption, par l'Assemblée générale, de résolutions à ce sujet, le chalutage de fond était toujours d'actualité sur un certain nombre de monts sous-marins en haute mer, y compris la chaîne sous-marine Empereur étudiée par M^{me} Baco-Taylor.

2. **Coopération et coordination internationales visant à faire progresser l'observation de l'océan et à relever les défis connexes**

Exposés des intervenantes et intervenants

33. Au cours du deuxième débat, Toste Tanhua, Coprésidente du Comité directeur du Système mondial d'observation de l'océan et scientifique principale au GEOMAR Helmholtz Centre for Ocean Research Kiel, a fait un exposé sur les activités menées dans le cadre du projet EuroSea pour optimiser la chaîne de valeur de l'observation océanique, ainsi que sur les difficultés rencontrées par les spécialistes de l'observation océanique s'agissant de l'observation dans les zones relevant de juridictions nationales. Pierre Bahurel, Directeur général de Mercator Ocean International, la plateforme de données du programme Océan et côtes du Système mondial de surveillance continue de l'environnement, a souligné comment la modélisation prédictive de l'océan entreprise dans le cadre du programme permettrait de créer une chaîne de valeur réactive et inclusive et contribuerait, par ses données, à faire la promotion des activités d'observation et à renforcer l'interface science-politique. Le Secrétaire général de l'Organisation hydrographique internationale, Mathias Jonas, a fait un exposé sur le programme de la Carte générale bathymétrique des océans de l'Organisation, y compris son projet Seabed 2030, qui vise à constituer un ensemble de données bathymétriques de haute résolution du fond des océans d'ici à 2030, ainsi que sur les travaux de normalisation des données hydrographiques entrepris par l'Organisation. Terje Thorsnes, géologue principal du groupe du programme Mareano du Service géologique de Norvège, a passé en revue les applications potentielles des plateformes autonomes permettant d'améliorer l'observation des fonds marins et s'est intéressé au rôle de l'intelligence artificielle dans la classification automatique des données bathymétriques et des séquences vidéo sous-marines. Jérôme Aucan, Chef du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques, a donné un exposé sur les technologies de câbles de surveillance scientifique et de télécommunications fiables (câbles sous-marins dits « SMART », pour « Science Monitoring and Reliable Telecommunications ») et sur leur capacité à surveiller en permanence les variables océaniques essentielles sans nuire au fonctionnement des câbles de télécommunications auxquels ils seraient intégrés. Simone Borg, Ambassadrice de Malte pour les changements climatiques et professeure à l'Université de Malte, a souligné que les données issues de l'observation de l'océan servaient à fournir des informations factuelles à même d'éclairer la prise de décisions et a mis en lumière les difficultés qu'il y avait à rapprocher science et politique, avant de passer en revue les enseignements tirés de l'expérience. João Vitorino, océanographe physique à l'Institut hydrographique du Portugal, s'est penché sur la manière dont les sciences participatives pouvaient contribuer à accroître l'observation des environnements océaniques côtiers, soulignant qu'il fallait mettre au point des capteurs miniatures peu onéreux et des stratégies pour dialoguer avec les diverses communautés, garantir la confidentialité et faire en sorte que les meilleures pratiques soient suivies et que le contrôle de la qualité des données soit assuré. Molly Powers-Tora, Chef d'équipe de la Division de la gestion et des connaissances océaniques, des géosciences, de l'énergie et des affaires maritimes de la Communauté du Pacifique, a fait parvenir un enregistrement de son exposé, dans lequel elle a expliqué comment il était possible de renforcer la capacité d'observation de l'océan en mobilisant les populations locales et en leur permettant de prendre en main les activités. Elle a ensuite donné quelques exemples régionaux où le renforcement des capacités et la mobilisation de la population avaient permis d'améliorer les prévisions, de communiquer d'importants messages et de faire mieux connaître les changements qui touchaient l'océan et les phénomènes extrêmes. Le Directeur des comptes gouvernementaux (Amériques) de Fugro, David Millar, a donné un aperçu du rôle que jouait le secteur privé pour faire progresser l'observation

de l'océan en faveur d'une économie bleue durable, en soulignant que les conditions actuelles étaient propices aux partenariats public-privé, notamment grâce au fait que l'intérêt pour les questions océaniques grandissait, que le secteur privé jouissait d'une certaine expérience et de ressources, menait des activités dans ce domaine et apportait des financements et que l'on cherchait à favoriser le développement durable des entreprises et la gouvernance environnementale, sociale et institutionnelle. Juliet Hermes, océanographe du Réseau sud-africain d'observation de l'environnement et professeure à l'Université du Cap, a expliqué en quoi la collaboration entre organisations scientifiques était primordiale dans le domaine de l'observation de l'océan, soulignant à cet égard qu'il convenait de mettre en commun les données, les connaissances, les méthodologies et les infrastructures, de faire de la coconception et de véritablement renforcer les capacités. Elle a ensuite énuméré les difficultés actuelles en la matière. Emma Heslop, Directrice par intérim du Système mondial d'observation de l'océan à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, a présenté brièvement les travaux entrepris dans le cadre du Système mondial d'observation de l'océan pour recueillir des données destinées aux services relatifs à la santé océanique, au climat, à la météo et aux alertes en cas de danger, puis a expliqué plus en détail les travaux menés par le Système avec les parties prenantes en vue de coconcevoir un système adapté et propre à combler les lacunes de manière intégrée, en tirant parti des efforts actuellement déployés et des enseignements tirés de l'expérience. Dans un exposé préenregistré, le Président de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, Ariel Hernán Troisi, a décrit ce que faisait la Commission pour favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'observation de l'océan dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, en détaillant les programmes et les mesures spécifiques qui seraient mis en place pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Décennie. Chef d'équipe du Système mondial de surveillance continue de l'environnement pour le programme Océan et côtes et gestionnaire de programme au Programme des Nations Unies pour l'environnement, Joana Akrofi a présenté un exposé sur les activités menées aux fins de la conception d'un système mondial de surveillance continue de l'environnement et a expliqué en quoi elles pouvaient contribuer à régler trois crises planétaires interdépendantes, à savoir les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution, en fournissant des données, analyses et informations transdisciplinaires sur l'océan et le littoral qui soient ouvertes et facilement accessibles. David Legler, Directeur du Programme mondial de surveillance et d'observation de l'océan à la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis et Président du Groupe de coordination des observations de l'océan mondial, a fait un exposé sur la façon dont la coconception de systèmes d'observation de l'océan était mise en œuvre dans le cadre du Système, en mettant en avant les avantages et les difficultés potentiels liés à l'élaboration d'un programme de coconception réussi. Olga Sato, professeure à l'Institut océanographique de l'Université de São Paulo, a décrit comment le projet « All Atlantic Cooperation for Ocean Research and Innovation », une initiative transrégionale visant la création d'un cadre de coopération en matière de partage des données relatives aux sciences marines, pourrait contribuer à renforcer les capacités de surveillance, de modélisation, de planification, de gestion et de prévision, à les améliorer et à les rendre plus précises dans l'ensemble de l'océan Atlantique, et a proposé des solutions pour surmonter les éventuels obstacles. Karim Hilmi, Directeur de recherche à l'Institut national de recherche halieutique du Maroc, et Coordonnateur national du Maroc et Vice-Président de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, a fait parvenir un exposé préenregistré, dans lequel il a mis en avant les efforts déployés par le Maroc pour mettre en place un système national intégré d'observation de l'océan qui rassemble des informations et des données issues de zones et de sources diverses, y compris les

flotteurs Argo et les planeurs, et expliqué les différentes utilisations qui pouvaient être faites des données collectées. Joana Beja, scientifique principale de l'Institut marin de Flandre, Coordinatrice des questions biologiques au Réseau européen d'observation et de données marines (EMODnet) et cogestionnaire pour l'Europe du Système d'information sur la biodiversité des océans (EurOBIS), a retracé l'historique d'EMODnet Biology et est revenue sur les activités de coopération menées par le Réseau avec d'autres entités pour créer une base de données ouverte sur la biodiversité marine, qui permet d'utiliser plusieurs fois les données collectées une fois, puis a mis en exergue les difficultés liées à l'interopérabilité des données, en particulier sur le plan interdisciplinaire.

Groupe de discussion

34. Les discussions qui ont suivi les exposés ont porté sur les défis que présente l'application du régime juridique encadrant la recherche scientifique marine au titre de la Convention aux activités d'observation de l'océan ; l'accès aux données, y compris celles détenues par les pouvoirs publics ; certaines techniques, y compris les techniques peu onéreuses, et leurs utilisations ; les activités de sensibilisation du public concernant l'importance de l'observation de l'océan ; le rôle du secteur privé ; l'exploitation minière des grands fonds marins ; le rôle de l'observation de l'océan dans le suivi des mesures de gestion ; le renforcement des capacités ; la concurrence entre les systèmes d'observation de l'océan ; la nécessité de disposer de données intégrées et normalisées ; les projets spécifiques décrits au cours des exposés ; l'importance de promouvoir l'égalité des genres.

35. M. Tanhua a déclaré que certains aspects du régime applicable à la recherche scientifique marine au titre de la Convention étaient incompatibles avec la réalité opérationnelle de l'observation de l'océan au long cours, ce à quoi plusieurs délégations, dont un groupe d'États, ont répondu que les droits que les États côtiers tiraient de la Convention devaient être respectés, notamment le droit de gérer leur zone maritime à des fins de conservation et d'accéder aux données recueillies dans ces zones. À cet égard, elles ont souligné que certaines activités de collecte d'échantillons et de données étaient menées sous couvert de recherche scientifique marine, mais ne respectaient pas les obligations applicables, et que certaines activités d'observation de l'océan permettaient de produire des données qui étaient utiles dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ou de l'observation biologique, mais qui avaient aussi des visées économiques ou militaires. Elles ont estimé qu'il était possible de régler les difficultés relatives à la question de l'observation de l'océan dans les zones économiques exclusives en examinant les moyens d'appliquer les dispositions de la Convention à l'observation. Reconnaisant qu'il convenait de dégager une vision cohérente, au niveau international, de la manière de mieux gérer les nouveaux moyens d'observation de l'océan, une délégation a déclaré qu'il fallait axer les débats à ce sujet sur les types de mesures, d'observation et d'équipement plutôt que sur les questions terminologiques. La question de savoir ce que les États pouvaient faire pour faciliter les activités d'observation de l'océan a également été soulevée.

36. M. Tanhua a répondu qu'il ne proposait pas de changer les règles, mais plutôt d'en adapter l'application. À cet égard, il a proposé de mettre au point un processus visant à recenser les variables océaniques qu'il serait essentiel de relever pour lutter contre les changements climatiques et sauver des vies et pour lesquelles il ne serait pas nécessaire d'obtenir d'autorisation préalable, et d'instaurer, dans le cadre du Programme de navires occasionnels ou du programme de capteurs installés sur des animaux, un système de notification semblable à celui utilisé dans le cadre du programme Argo. Il a souligné que les solutions devraient être négociées entre les États, éventuellement sous les auspices de la COI-UNESCO et de l'Organisation

météorologique mondiale (OMM). Appelant l'attention des délégations sur les conclusions d'un atelier consacré à l'observation de l'océan dans les zones relevant de la juridiction nationale, qui s'était tenu en février 2020, il a en outre souligné qu'il fallait faire prendre conscience de l'importance de l'observation de l'océan et repenser la manière dont cette activité devait être définie et encadrée. L'observation de l'océan serait simplifiée si les États mettaient au point des procédures d'autorisation analogues pour la recherche scientifique marine en se fondant sur des normes communes et sur les meilleures pratiques. M. Tanhua a également souligné l'importance du libre accès aux données et de la réduction des délais de livraison, en appelant l'attention sur les travaux du groupe de coordination du Système mondial d'observation de l'océan à cet égard.

37. En réponse à une question sur la raison pour laquelle Mercator Ocean International envisageait de devenir une organisation intergouvernementale à une époque où les partenariats public-privé étaient un modèle de plus en plus populaire pour la réalisation de projets d'observation de l'océan, M. Bahurel a expliqué que son organisation cherchait ainsi à s'assurer un financement prévisible à long terme pour ses services de base et son infrastructure et à s'aligner pleinement sur la vision des États auxquels elle fournissait des services depuis longtemps.

38. Une délégation a fait remarquer que, avec une résolution de 100 mètres par pixel, le projet Seabed 2030 du programme de Carte générale bathymétrique des océans, qui vise à cartographier le fond des océans, ne permettrait toujours pas d'obtenir des images suffisamment précises et qu'il importait de progresser sur le plan technique pour réussir à obtenir une résolution submétrique. Une autre délégation s'est inquiétée du fait que les États pourraient ne pas être disposés à partager les informations bathymétriques potentiellement sensibles, en particulier dans les zones pour lesquelles des procédures de délimitation maritime avec les États voisins étaient en cours. M. Jonas a répondu que, pour l'ensemble du globe, seuls 20 % des profondeurs océaniques avaient été cartographiées avec une précision de 100 mètres et que la moitié des eaux d'une profondeur inférieure à 200 mètres ne faisaient toujours l'objet d'absolument aucune observation. Il a donc estimé que l'objectif du programme était réaliste, même s'il serait difficile de parvenir à une couverture totale. Il a précisé que la zone qui était la moins observée, du fait de sa situation géographique et des conditions difficiles qui y régnaient, était l'océan Austral.

39. Une délégation observatrice a appelé à une plus grande mobilisation de la société civile afin de rapprocher plus efficacement science et politique et demandé s'il serait possible d'améliorer l'accès aux données pour les non-spécialistes, par exemple en mettant au point un « métaportail » facile d'utilisation. M. Jonas a admis que les bases de données étaient complexes, mais a souligné qu'elles devaient cibler un public précis. En outre, la normalisation des données était un outil qui permettait de faciliter la transmission des données et leur exploitation par une diversité d'utilisateurs. L'Organisation hydrographique internationale travaillait avec de nombreuses parties prenantes pour mettre au point des normes relatives aux données hydrographiques dans leurs domaines, mais de telles normes n'existaient pas encore dans le cas des autres données océanographiques. M. Bahurel a fait remarquer qu'il était primordial de fournir des métadonnées pour garantir la pleine compréhension des données.

40. Répondant à la question de savoir s'il était possible que les informations bathymétriques de meilleure qualité obtenues au moyen de plateformes autonomes aient une incidence sur les procédures ouvertes devant la Commission des limites du plateau continental, M. Thorsnes a indiqué que les plateformes sous-marines autonomes permettaient d'obtenir des données de meilleure résolution que les

dispositifs installés sur des navires. Il appartenait toutefois aux États d'utiliser les techniques les plus adaptées à leurs besoins.

41. Une délégation observatrice a renseigné les participantes et les participants sur la détection acoustique distribuée, une technologie qui consiste à se servir des fibres de télécommunication proprement dites comme dispositifs de détection, à l'inverse de la technologie des câbles SMART, qui consiste quant à elle à modifier les répéteurs présents sur les câbles sous-marins pour amplifier le signal. M. Aucan a fait remarquer que l'équipe spéciale conjointe créée par l'Union internationale des télécommunications, l'OMM et la COI-UNESCO pour étudier les câbles SMART n'avait pas mandat pour examiner cette technologie et que cette dernière, bien que prometteuse, avait des limites. On a également précisé qu'un certain nombre de questions juridiques et réglementaires devaient encore être réglées pour ce qui était de l'utilisation de câbles sous-marins comme capteurs et, à cet égard, M. Aucan a indiqué que les propositions de projet actuelles concernaient essentiellement les zones maritimes des États côtiers, pour lesquelles la situation était plus claire sur ces plans.

42. En réponse à une question concernant la manière de sensibiliser le grand public à l'importance que revêtait l'observation de l'océan, y compris les habitants de zones non côtières et de pays sans littoral, M^{me} Borg a expliqué qu'il faudrait qu'un changement de comportement ait lieu pour que les gens prennent toute la mesure de la valeur de l'observation et que, pour ce faire, des activités de sensibilisation pourraient être menées à tous les niveaux de la société, y compris au stade de l'enseignement préscolaire. Il importait de collaborer étroitement avec les médias, sous toutes leurs formes, et d'utiliser les grands canaux de communication en veillant à ce que le message soit précis sur le plan scientifique, mais suffisamment simple pour être compris. M. Vitorino a ajouté qu'il était possible de susciter l'intérêt du grand public en s'appuyant sur des phénomènes naturels exceptionnels, tels que les fortes houles dont profitaient les surfeurs au large des côtes portugaises, et a expliqué comment l'on pouvait s'en servir dans le cadre d'action éducative pour mieux faire comprendre le fonctionnement des processus côtiers aux habitants locaux et au reste de la population.

43. Faisant observer que les intervenantes et intervenants avaient souligné qu'il importait de mettre au point des systèmes accessibles et disponibles à un coût abordable, en particulier dans les régions qui n'étaient pas dotées de systèmes d'observation de l'océan, une délégation a rappelé qu'il existait des outils d'observation peu onéreux, citant à titre d'exemple le Partenariat pour l'observation de l'océan mondial, dans le cadre duquel étaient élaborés des programmes ouverts auxquels pourraient aisément accéder de nombreux pays. Au sujet des sciences participatives, elle a ajouté que des normes devraient être mises en place afin que les données acquises puissent être contrôlées avant d'être versées dans le domaine public.

44. En réponse à une question de savoir si les sciences participatives étaient compatibles avec les dispositions de la Convention applicables à la recherche scientifique marine, M. Vitorino a souligné qu'il importait de mobiliser les populations locales et fait observer qu'il était possible d'élaborer des guides de meilleures pratiques pour faire en sorte que les stratégies adoptées dans chaque pays soient cohérentes. Il a souligné qu'il importait d'associer largement les populations tout en respectant les normes de qualité des données. M^{me} Borg a ajouté que, comme toutes autres activités de recherche, les sciences participatives devaient être conformes à la législation interne des États côtiers concernés pour ce qui était de la recherche scientifique marine.

45. En réponse à une question relative aux mesures visant à réglementer la participation du secteur privé dans le domaine de l'observation de l'océan, aux mesures incitatives destinées au secteur privé et au respect d'un certain nombre de

normes en matière de responsabilité sociale, M^{me} Borg a proposé que les décideurs dialoguent avec les diverses parties prenantes et instaurent les conditions propices ou mettent en place les cadres nécessaires pour que le secteur privé, quand il était associé à un domaine précis de l'observation de l'océan, puisse aussi financer d'autres domaines. Elle a recommandé de procéder de manière créative et intersectorielle pour permettre au secteur privé de parrainer l'observation de l'océan par-delà son seul intérêt. Une telle démarche pourrait s'inscrire dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises ou dans le respect des normes d'environnement, de société et de gouvernance.

46. M^{me} Speich a déclaré que, selon elle, il ne fallait pas s'appuyer exclusivement sur le secteur privé pour financer les activités d'observation qui étaient entreprises dans l'intérêt national à des fins de gestion des risques, telles que celles qui étaient nécessaires aux prévisions météorologiques, à l'adaptation aux effets des changements climatiques et aux phénomènes extrêmes, ou à la sécurité alimentaire. De telles activités devraient être viables, menées en permanence et être de grande qualité, ouvertes et accessibles, autant de conditions qu'il ne serait possible de remplir qu'au moyen de financements publics. Les fonds provenant du secteur privé ou de la philanthropie pourraient plutôt servir à financer des projets pilotes ou des projets de recherche. M^{me} Heslop a fait observer que le financement pouvait reposer sur différents modèles économiques, expliquant à titre d'exemple que, en Australie et au Brésil, le secteur privé avait investi dans des activités d'observation qui étaient également utiles à d'autres acteurs. En outre, les principales parties prenantes qui se servaient des données recueillies par les systèmes d'observation de l'océan pourraient faire œuvre de sensibilisation auprès de leurs gouvernements respectifs pour convaincre ces derniers de financer durablement ces systèmes.

47. Certaines délégations se sont dites préoccupées par la perspective de voir démarrer les activités d'exploitation minière dans la Zone en l'absence de régime juridique ou sans que les normes environnementales soient respectées. Une délégation observatrice a déclaré que l'exploitation minière des fonds marins n'était pas durable. M. Millar a répondu que Fugro axait ses activités sur la gestion et l'observation de l'océan, outils nécessaires à l'évaluation globale des impacts potentiels liés aux activités d'extraction. Il a ajouté que, à ce jour, Fugro n'avait été associée à aucune activité d'extraction.

48. En réponse à la question de savoir si l'approche en matière de partage des données évoluait et s'il y avait des moyens de rendre plus accessibles les données commerciales collectées et détenues par les industries maritimes, M. Millar a convenu que l'approche était effectivement en train de changer pour ce qui était du partage de données, le secteur privé se montrant de plus en plus enclin à partager les données collectées pour le compte de clients à la lumière des normes d'environnement, de société et de gouvernance et de la responsabilité des entreprises. Il a fait savoir que la COI-UNESCO avait créé le « Ocean Decade Corporate Data Group » dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, un groupe chargé spécifiquement de faire en sorte que le secteur public ait davantage accès aux données du secteur privé par l'élaboration de cadres et de mécanismes équitables. Néanmoins, il subsistait des difficultés, dues notamment au fait que, dans certains pays, la législation nationale empêchait le partage des données du secteur privé. M^{me} Heslop a ajouté qu'il serait crucial d'ouvrir le dialogue avec le secteur privé au sujet du partage des données et qu'il faudrait pour cela construire une relation de confiance au fil du temps. En outre, elle a fait observer que l'on prenait davantage conscience du rôle que ce secteur jouait dans les questions relatives aux océans, au climat et à la durabilité et que le secteur s'intéressait de plus en plus aux modèles d'activité qui généraient des revenus tout en répondant à la demande sociétale en matière d'information. Elle a également évoqué la politique

unifiée de l'OMM en matière de données, au titre de laquelle les États sont tenus de partager certains ensembles de données, tels que les données marines, dont la portée dépasse le monde de la météorologie.

49. Une délégation a fait remarquer que l'on avait peu d'informations sur les fonds marins des zones situées au-delà des limites des juridictions nationales, y compris en ce qui concernait les pratiques d'extraction, et que les informations sur les aspects biologiques et écologiques de l'observation de l'océan étaient encore plus rares. Elle s'est enquis des moyens qui permettraient de renforcer l'observation de l'océan de manière à obtenir une image plus nette de l'état des écosystèmes des zones ne relevant pas de juridictions nationales. M^{me} Heslop a répondu que les observations biologiques et écologiques ne pouvaient pas toujours être reliées aux observations côtières et souligné qu'il fallait passer à des observations côtières plus constantes. Elle a fait remarquer que le projet de coconception du Système mondial d'observation de l'océan qu'elle avait mentionné pourrait s'avérer utile à cet égard en ce qu'il permettrait de nouer des liens avec les parties prenantes locales pour chercher à savoir ce que l'on attendait des observations bioécologiques et quel type d'observations était nécessaire aux niveaux régional et mondial.

50. M. Tanhua a souligné que les données océaniques étaient essentielles pour évaluer la pollution et la biodiversité, en particulier aux niveaux régional, côtier et transfrontière, mais a indiqué que les activités d'observation menées au niveau national étaient parfois cloisonnées. À cet égard, il s'est demandé si, dans le cadre du programme Océan et côtes du Système mondial de surveillance continue de l'environnement, il existait une stratégie visant à favoriser l'échange de données entre les pays ou si une expérience similaire avait été acquise dans le cadre d'autres programmes menés au titre du Système. M^{me} Akrofi a répondu que l'échange de données serait un défi et que les partenariats et la collaboration de toutes les parties intéressées seraient essentiels. Elle a indiqué que le programme Eau mené dans le cadre du Système s'appuyait davantage sur les données relatives au logement déjà fournies par les gouvernements.

51. Une délégation a fait observer que l'efficacité de l'observation de l'océan passait nécessairement par la participation transparente des États et a demandé comment faire pour pallier le fait que certains États ne souhaitaient pas rendre librement accessibles les données océaniques collectées dans les zones relevant de leur juridiction et détenues par les pouvoirs publics. M^{me} Akrofi a souligné qu'il convenait d'adopter une approche participative et de prendre des mesures aux niveaux local et régional pour régler ces difficultés. Elle a constaté que les problèmes se situaient généralement à l'échelon local et qu'il serait plus simple d'en discuter à ce niveau-là.

52. Soulignant l'importance que revêtait l'observation de l'océan pour la prise de décisions fondées sur des données scientifiques en matière de gestion de l'océan et pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, un groupe d'États a demandé de quelle manière les activités d'observation pouvait servir à contrôler l'efficacité des mesures prises pour faire face aux crises majeures, telles que les changements climatiques, la perte de biodiversité, la pollution marine et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. À cet égard, M. Legler a fait remarquer que les observations de l'écosystème marin servaient déjà à répondre aux questions relatives à la localisation des pêcheries et aux modifications entraînées par les facteurs du milieu du fait des changements climatiques, notamment en ce qui concernait la répartition des espèces. Des questions fondamentales subsistaient concernant les causes de ces changements, la présence et l'abondance des pêcheries étant peu suivies et les connaissances quant à la manière de tracer la biodiversité étant limitées. De nouveaux outils et moyens, tels que l'eDNA, étaient disponibles, mais il demeurerait

de nombreuses difficultés, concernant notamment la manière de se servir de ces systèmes et d'en traiter et interpréter les échantillons. S'ajoutait à cela le manque de main d'œuvre spécialisée capable de surmonter ces difficultés à l'échelle nécessaire. M^{me} Beja a expliqué que l'un des principaux objectifs d'EMODnet était de faire en sorte que les données océaniques soient accessibles à tous les types d'utilisateurs, tels que les décideurs, les citoyens, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, notamment en recueillant et en publiant les données de suivi des États. M^{me} Heslop a indiqué qu'il arrivait que certaines observations réalisées à des fins de surveillance ne soient pas bien connectées aux réseaux d'observation mondiaux, mais que des efforts étaient faits pour y remédier, notamment dans le cadre de la Décennie.

53. Le groupe d'États a alors fait observer que l'on s'orientait vers une gestion plus holistique basée sur les écosystèmes, qui nécessitait la collecte et la compilation de quantités importantes de données aux fins de l'adoption de mesures dynamiques à la lumière des changements, y compris ceux dus aux changements climatiques. En réponse à la question de la délégation concernant le type de planification nécessaire à cet égard, M. Legler a exposé les offres d'apprentissage rendues possibles par le renforcement du dialogue entre les membres de la communauté de l'observation océanique et les spécialistes chargés d'élaborer des stratégies de gestion basée sur les écosystèmes. M. Tanhua a souligné que la communauté de l'observation océanique faisait face à de nombreuses demandes en matière d'appui aux activités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, et fait part de son point de vue sur ce qu'il pourrait être utile de faire en vue d'adapter les systèmes d'observation pour qu'ils permettent d'évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation et d'atténuation pertinentes. M^{me} Heupel a souligné qu'il convenait d'intégrer les données d'observation de l'océan et les données relatives aux espèces et à la biodiversité et d'adopter une méthode de gestion évolutive sur une échelle de temps raisonnable en s'appuyant sur les données disponibles.

54. En réponse à une délégation qui faisait part des lacunes dans sa capacité à collecter et à interpréter les données et qui cherchait à savoir s'il était envisagé, dans le cadre du programme Océan et côtes du Système mondial de surveillance continue de l'environnement, d'apporter un soutien financier et de contribuer au renforcement des capacités, M^{me} Akrofi a déclaré avoir conscience qu'il était nécessaire de renforcer les capacités, notamment dans les zones où des structures telles qu'EMODnet n'existaient pas. Elle a souligné qu'il fallait ramener les données au niveau des utilisations particulières et fait savoir que des efforts étaient entrepris pour favoriser la collaboration avec les détenteurs de données et recueillir leur avis. Elle a également noté que le programme en tant que tel n'était pas doté de fonds, mais que l'on pouvait solliciter le soutien des donateurs pour les priorités urgentes.

55. En réponse à une question concernant la concurrence entre différents systèmes, par exemple entre le Système mondial d'observation de l'océan et le Système mondial de surveillance continue de l'environnement pour le programme Océan et côtes, M^{me} Akrofi a indiqué que l'approche était axée sur le partenariat associant de nombreuses parties prenantes et la collaboration, plutôt que sur la concurrence.

56. Une délégation a posé une question concernant les mesures prises pour répondre à la nécessité de normaliser les données dans la région de l'Atlantique, les obstacles rencontrés en la matière et les actions qu'il était proposé d'entreprendre au niveau multilatéral. M^{me} Sato a répondu que, dans la région atlantique, les organismes et les centres de données appliquaient déjà les normes et les protocoles relatifs à la gestion des données dans des proportions plus ou moins grandes. Elle a déclaré que la mise au point de normes communes en matière de données et de métadonnées, notamment concernant les unités de mesure, le géoréférencement et les caractéristiques temporelles, contribuait à la transférabilité des données et que des travaux entrepris

en la matière en collaboration avec d'autres projets étaient en cours. M. Legler a ajouté qu'il existait, au sein de la COI-UNESCO et du Système mondial d'observation de l'océan, un réseau de praticiens chargés d'élaborer des normes et des pratiques optimales en matière de données et bénéficiant d'une forte participation internationale, et que les normes et d'autres ressources étaient disponibles, y compris sur le site Web consacré au système des meilleures pratiques relatives à l'océan ou via l'Échange international des données et de l'information océanographiques et le Système mondial d'observation de l'océan directement. M^{me} Beja a fait savoir que le partage et l'interopérabilité des données européennes sur la biodiversité marine avaient été améliorés dans le cadre du Système d'information sur la biodiversité de l'océan grâce à l'application d'une norme commune en matière de données. Certains pays rencontraient des difficultés concernant la publication des données ainsi que des difficultés d'ordre technique, et davantage de soutien était nécessaire.

57. Une délégation a fait remarquer que, lorsqu'il existait un volume important de données de haute qualité, comme cela était le cas pour certaines pêcheries, il importait de tirer pleinement parti des ensembles de données existants et de les intégrer pour ouvrir des perspectives à la fois économiques et environnementales.

58. Soulignant que l'économie, l'environnement et la société étaient interconnectés et que l'observation de l'océan tenait un rôle essentiel, et que certaines initiatives, telles que le « jumeau numérique » de l'océan, pouvaient contribuer à l'intégration et au partage de l'information, M. Bahurel a demandé quelle était l'expérience d'EMODnet en matière d'intégration de données issues de disciplines diverses. M^{me} Beja a répondu que la centralisation et la mise au point de l'interopérabilité entre les données issues de différentes disciplines constituaient un défi et que le « jumeau numérique » de l'océan était une initiative susceptible de donner lieu à de vastes progrès et possibilités.

59. Une observation tendant à souligner l'importance de faire la promotion de l'égalité des genres dans les secteurs relatifs à l'océan, y compris concernant la participation des femmes aux sciences de la mer, a recueilli l'assentiment général, et on a estimé que les femmes devaient bénéficier de la même reconnaissance que les hommes et devaient avoir la même possibilité qu'eux de participer aux travaux ou de les diriger, et qu'il convenait en outre de renforcer les capacités et de faire en sorte que les filles et les femmes aient accès à l'éducation dans les régions où cela n'était pas encore le cas. Une délégation a également demandé que des stratégies de rétention des femmes travaillant dans le domaine des sciences de la mer soient mises au point.

60. Une délégation s'est déclarée préoccupée par une carte utilisée dans l'un des exposés et a rappelé qu'il fallait veiller à ce que toutes les cartes utilisées dans les exposés soient des cartes officielles reconnues par l'ONU.

Point 4 de l'ordre du jour **Coopération et coordination interinstitutions**

61. Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU a fait une déclaration en sa qualité de Coordonnateur d'ONU-Océans, dans laquelle il a informé les délégations des activités poursuivies par ONU-Océans depuis la vingt et unième réunion du Processus consultatif informel, notamment au sujet du thème central à l'examen.

62. Il a évoqué la collaboration dont faisaient preuve les membres d'ONU-Océans pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable n° 14. Il a mis en lumière la participation active d'ONU-Océans et de ses membres aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de

développement durable n° 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), qui se tiendrait en 2022. Ils avaient notamment concouru à la rédaction de documents de réflexion destinés aux dialogues interactifs qui se tiendraient pendant la Conférence et à l'organisation, sous l'égide d'ONU-Océans, d'une manifestation parallèle de haut niveau. Des membres d'ONU-Océans avaient organisé d'autres manifestations parallèles à titre individuel ou à plusieurs. Les membres d'ONU-Océans avaient également continué à collaborer avec la COI-UNESCO à la réalisation de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, notamment dans le cadre du Conseil consultatif de la Décennie. En outre, ils avaient également appelé l'attention sur le lien entre l'océan et le climat lors d'une manifestation parallèle organisée en marge de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'était tenue à Glasgow. Ils participeraient également à la célébration du quarantième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention, notamment en contribuant à l'élaboration d'une publication à cette occasion.

63. Plusieurs délégations, dont un groupe d'États, ont souligné l'importance de la coopération et de la collaboration internationales sur les questions océaniques et ont remercié le Coordonnateur et ONU-Océans de leur engagement indéfectible en faveur de l'océan. Des délégations, dont un groupe d'États, ont souligné l'importance de la collaboration aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 14, et déploré que de nombreuses cibles arrivées à échéance en 2020 n'aient pas été atteintes. Elles ont dit espérer que la Conférence devant se tenir en 2022 marquerait un tournant pour l'océan, une délégation appelant à un « été d'action en faveur de l'océan » en cette « grande année » pour l'océan.

64. Le Coordonnateur s'est fait l'écho du sentiment d'urgence concernant la nécessité d'atteindre les cibles de l'objectif 14, tout en faisant observer que c'était celui des objectifs qui recevait le moins de financements. Il a exprimé l'espoir que la Conférence de 2022 susciterait l'élan de mobilisation que l'océan méritait.

Point 5 de l'ordre du jour

Sélection des sujets et des experts afin de faciliter les travaux de l'Assemblée générale

65. En application du paragraphe 352 de la résolution [73/124](#) de l'Assemblée générale, la coprésidence a invité les délégations à donner leurs avis et à formuler des propositions en vue de l'élaboration d'une méthode transparente, objective et inclusive de sélection de thèmes et d'experts, afin de faciliter les consultations informelles que tenait l'Assemblée au sujet de sa résolution annuelle sur les océans et le droit de la mer.

66. Un groupe d'États s'est dit préoccupé par le faible nombre de délégations nationales participant au Processus consultatif informel, rappelant que des appels à la consolidation de l'interface science-politique étaient constamment lancés et que le Processus en donnait justement l'occasion, et a demandé que l'on s'attache à comprendre pourquoi le niveau de participation était si faible et ce qu'il convenait de faire pour y remédier, faisant observer que la participation était plus élevée dans les sessions de la vingt et unième réunion qui se tenaient sous forme hybride. Une délégation a souligné que l'organisation de sessions hybrides s'avérait difficile sur le plan budgétaire, tout en insistant sur la nécessité d'associer le monde scientifique et technique aux travaux. Le Secrétariat a été prié d'explorer des pistes techniques à cet égard.

Point 6 de l'ordre du jour

Questions sur lesquelles l'Assemblée générale pourrait se pencher dans ses travaux futurs sur les océans et le droit de la mer

67. La coprésidence a appelé l'attention sur la liste des questions diverses sur lesquelles l'Assemblée générale pourrait se pencher dans ses travaux futurs et invité les représentantes et les représentants à formuler des observations à ce sujet.

68. La coprésidence a également invité les représentantes et les représentants à proposer des sujets supplémentaires.

69. Aucune thème supplémentaire n'a été proposé, mais un groupe d'États a fait savoir qu'il était toujours en train d'examiner la question.
